

Image not found or type unknown



Caution solidaire pour un pret professionnel

Par **Tilex**, le **29/11/2023** à **21:17**

Bonsoir

suite à un départ précipité de mon domicile conjugal et de notre entreprise familial dû à des violences conjugales, mon ex mari a préféré liquider la société quelque mois plus tard.

cependant, il restait à peine 100000 euros à rembourser à la banque...le prêt nous avait ete accordé sous caution solidaire à hauteur de 40000 sur chaque tête...

aujourd'hui nous avons chacun remboursé une partie mais il reste entre 10000 et 15000euros...

la banque nous assigne devant le tribunal

que pouvons nous faire pour nous défendre

en vous remerciant de votre retour

cordialement

Par **Marck.ESP**, le **30/11/2023** à **08:42**

Bonjour et bienvenue

[quote]

aujourd'hui nous avons chacun remboursé une partie mais il reste entre 10000 et 15000euros...

[/quote]

Si votre volonté est de poursuivre le paiement de cette dette et que vous êtes d'accords, il faut négocier un moratoire...

[quote]

que pouvons nous faire pour nous défendre

[/quote]

Pour vous défendre au mieux, les services d'un avocat semblent inévitables.

Par **youris**, le **30/11/2023** à **11:37**

bonjour,

en liquidant sa société, votre ex-mari devait savoir que vous auriez le prêt à rembourser.

pour vous défendre, vous devez prendre un avocat.

salutations